



DÉPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE DE TARTAS
ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de Conseillers en exercice : 23
Nombre de présents : 20
Nombre de votants : 21
Date de convocation : 10 décembre 2020

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 16 décembre 2020**

--- o0o ---

L'an deux mille vingt, le seize décembre, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Étaient présents : M. BROQUÈRES (a procuration pour M. DARRIBEYROS), Mme COUDROY, M. LAFOURCADE, Mmes REBECHE, COURROS, M. GOSSELIN, Mmes THIEBLIN, ZELLER, M. DELAS, Mme LAPORTE, M. MAULNY, Mme CHAPUIS, M. BRUEY, Mme GARBAY, M. FAUVEL, Mme PARTOUCHE-SEBBAN, Mme DEGOS, M. LAMOTHE, Mme GARRIDO, M. DUBOS.

Était excusé : MM. DAUBA, DARRIBEYROS (a donné procuration à M. BROQUÈRES).

Était absent : M. DUCASSE.

Un scrutin a eu lieu, M. DELAS a été élu pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance E

Délibération n° 6

DELIBERATION

Rapporteur : M. le Maire

Objet : Information au conseil municipal – Rapport d'activités de la CCPT

Chaque conseiller municipal a été destinataire du rapport d'activités de la CCPT pour l'année 2019.

Le Président de la CCPT Laurent CIVEL vient présenter le rapport d'activités de la CCPT et les dossiers en cours.

Après en avoir délibéré

Où l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité

PREND ACTE de la présentation du rapport d'activités de la Communauté de communes du Pays Tarusate.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.


De Maire,
Jean-François BROQUÈRES


La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet des Landes.